

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 octobre 2023 à 19h à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier
Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2023-10-379 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 comme suit:

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023

2. Règlements municipaux

2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne

2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 502-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 6 620 000\$ relatif à l'acquisition, la mise aux normes et le bouclage du réseau d'aqueduc du domaine Lucerne

3. Services techniques et infrastructures

3.1 Les Habitations P.L. Langevin inc. : désignation des ingénieurs pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux

4. Affaires municipales

4.1 Adoption de la politique en gestion des actifs

5. Affaires financières

- 5.1 Octroi d'une enveloppe budgétaire de 25 000\$ pour les travaux d'aménagement d'une traverse piétonne avec signalisation sur le chemin du Fleuve

6. Urbanisme et environnement

- 6.1 Création de la Table de la Coulée à Biron

7. Ressources humaines

- 7.1 Embauche de Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier, permanent/temps plein au Service des travaux publics

Période de questions uniquement sur les points de l'ordre du jour

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2023-10-380 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Lyndsay Simard, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-10-381 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 502-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 6 620 000\$ relatif à l'acquisition, la mise aux normes et le bouclage du réseau d'aqueduc du domaine Lucerne

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 502-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 6 620 000\$ relatif à l'acquisition, la mise aux normes et le bouclage du réseau d'aqueduc du domaine Lucerne;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-10-382 Les Habitations P.L. Langevin inc. : désignation des ingénieurs pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux

ATTENDU la demande de Les Habitations P.L. Langevin inc. de procéder à des travaux relatifs à l'allongement du réseau municipal d'égout afin de desservir les trois lots subdivisés suivants : 6 531 257, 6 531 258 et 6 531 259;

ATTENDU le règlement numéro 275-2006 sur les ententes de travaux municipaux en vigueur;

ATTENDU QUE l'article 9 dudit règlement stipule que la Municipalité désigne, par résolution, les ingénieurs qui procèdent à la préparation des plans et devis et qui veillent à la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE les frais relatifs à la préparation des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux est à la charge du titulaire tel qu'indiqué à l'article 10.2 dudit règlement;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal désigne la firme CDGU ingénierie urbaine pour la préparation des plans et devis et veille à la surveillance des travaux dans le cadre de la demande de Les Habitations P.L. Langevin inc. de procéder à des travaux relatifs à l'allongement du réseau municipal d'égout afin de desservir les trois lots subdivisés suivants : 6 531 257, 6 531 258 et 6 531 259.

Adopté à l'unanimité

2023-10-383 Adoption de la politique en gestion des actifs

ATTENDU QUE la gestion des actifs est une démarche intégrée multidisciplinaire où la contribution de tous les intervenants de la Municipalité des Cèdres facilite la livraison des services municipaux de qualité à la collectivité;

ATTENDU QUE la Politique décrit les grands principes de gestion des actifs à mettre en œuvre à l'échelle de la Municipalité en ce qui concerne le transport, l'eau potable, les loisirs, les installations municipales et les interventions des travaux publics;

ATTENDU QUE cette politique s'adresse également à tous les employés intervenant de près ou de loin avec les services; les actifs permettant la prestation de services;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER la Politique en gestion des actifs telle que déposée à la présente séance municipale.

Adopté à l'unanimité

2023-10-384 Octroi d'une enveloppe budgétaire de 25 000\$ pour les travaux d'aménagement d'une traverse piétonne avec signalisation sur le chemin du Fleuve

ATTENDU les préoccupations du Conseil municipal en matière de sécurité routière;

ATTENDU les diverses requêtes reçues afin de ralentir la vitesse sur le chemin du Fleuve, notamment à proximité de l'école primaire Marguerite-Bourgeois;

ATTENDU les recommandations de la firme Intervia, dûment mandatée pour une étude de circulation sur le chemin du Fleuve entre le chemin Saint-Féréol et la rue Daoust;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire au montant de 25 000\$ (taxes en sus) pour les travaux d'aménagement d'une traverse piétonne avec signalisation sur le chemin du Fleuve soit face à l'école Marguerite-Bourgeois.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-385 Création de la Table de la Coulée à Biron

ATTENDU la problématique de prolifération des plantes aquatiques dans la Coulée à Biron située sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de prendre action afin de favoriser le rétablissement de la Coulée;

ATTENDU l'intérêt des propriétaires riverains à participer au rétablissement de la Coulée à Biron;

ATTENDU QUE la Table est composée de propriétaires riverains, d'employés municipaux, de professionnels et d'élus municipaux soit les conseillers Jacques Bouchard et Loïc Dewavrin;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER la formation de la Table de la Coulée à Biron.

Adopté à l'unanimité

2023-10-386 Embauche de Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier, permanent/temps plein au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2023-04-148 reconduisant le contrat de travail de Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier temporaire jusqu'au 31 octobre 2023 inclusivement;

ATTENDU les besoins en personnel au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU la signature de la convention collective des employés de voirie 2023-2027;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier, permanent/temps plein au Service des travaux publics selon les conditions prévues à la convention collective des employés de voirie 2023-2027;

QUE la date d'embauche est rétroactive au 13 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : aucun citoyen présent

Fin de la période de questions : aucun citoyen présent

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2023-10-387 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h35.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier